

## Plan de continuité d'activité, transition écologique, infos et chiffres... 2024 commence fort !

### NEWS

### Une année 2024... brillante !

Toute l'équipe du cabinet Bellecour vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024.

"Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde" Gandhi

### Bienvenue Mathieu



« Le Cabinet Bellecour accompagne la formation des jeunes et s'investit depuis septembre auprès de Mathieu qui prépare un master en assurances en alternance au lycée de la Salle à Rennes.

Merci de l'accueil que vous pourrez lui réserver. »



### Les chiffres clés



C'est environ, le pourcentage des entreprises couvertes sur la partie Cyber

Source : [www.netpme.fr/actualite/](http://www.netpme.fr/actualite/)



C'est la hausse des sinistres Cyber en 2023.

Source : [www.itmews.com/articles/](http://www.itmews.com/articles/)

### Faites un don... Mangez des bonbons !

Cette année encore la TEAM BELLECOUR s'est mobilisée les 1er et 2 décembre dernier à l'occasion d'une action TELETHON à BRUZ. Avec plus de 400 sachets de bonbons vendus, notre contribution s'élève à 1200 €. Nous sommes fiers de contribuer à nouveau à cette belle action, qui soutient la recherche pour aider les enfants atteints de myopathies.





ARTICLE

# PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ (PCA) : POURQUOI ET COMMENT LE METTRE EN PLACE ?

Obligatoire pour certaines organisations, le Plan de continuité d'activité (PCA) est un outil essentiel pour réagir efficacement en cas de crise et ainsi préserver au mieux l'activité. Découvrez comment le mettre en place au sein de votre entreprise.

## Qu'est-ce qu'un Plan de Continuité d'Activité ?

Un Plan de continuité d'activité (PCA) est à la fois une méthode et un document définissant les procédures à mettre en œuvre par une entreprise en période de crise.

Aussi appelé Plan de continuité des affaires, il décline la stratégie et les mesures à adopter pour garantir à l'organisation la reprise et la continuité de son activité à la suite d'un sinistre ou d'un événement perturbant gravement son fonctionnement normal.

Il peut notamment se déclencher en cas de pandémie, de catastrophe technologique, de tremblement de terre, d'inondation, d'attaque informatique ou encore de coupure d'électricité.

Ce plan doit identifier plusieurs scénarios de crises et, pour chacun, dresser l'ensemble des actions pour y faire face, y compris en mode dégradé. Grâce à des plans d'action préétablis, le PCA doit permettre à l'entreprise de respecter ses obligations contractuelles et réglementaires, de limiter les risques internes (perte de marché, altération de l'image, fermeture de l'entreprise, etc.), mais aussi de tenir ses objectifs.



## Pourquoi réaliser un PCA ?

En premier lieu l'élaboration d'un PCA est une obligation légale pour certaines entreprises ; il n'en reste pas moins indispensable à toutes les entreprises pour affronter les crises de tout ordre.



### IDENTIFIER

les principaux risques pesant sur la société



### PERMETTRE

la continuité de l'activité



### FAVORISER

la reprise d'activité post-crise



### ÉVALUER

les conséquences d'un sinistre sur l'activité



### LIMITER

les conséquences financières, commerciales, juridiques et humaines



### DÉFINIR

les actions à entreprendre en cas de crise



### ASSURER

son devoir de sécurité envers les salariés

cette  
**démarche**  
présente  
plusieurs  
**intérêts**  
pour  
l'entreprise



ARTICLE

## PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ (PCA) : POURQUOI ET COMMENT LE METTRE EN PLACE ?

# Comment construire un Plan de Continuité d'Activités ?

Le SGDSN (Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale) a identifié 10 actions à entreprendre par les entreprises pour mettre en place un Plan de continuité d'activité.

### 2 Identifier et formaliser les besoins de continuité

Pour chaque activité essentielle, l'entreprise doit définir le niveau de service minimal indispensable et la durée maximale d'indisponibilité possible.

### 5 Formaliser les moyens et procédures

L'entreprise doit définir les ressources qui seront spécifiquement mobilisées pour faire face à une crise et ainsi assurer la continuité de l'activité.

### 8 Rédiger le plan de continuité et la documentation associée

À partir des éléments définis aux précédentes étapes, les responsables du PCA doivent rédiger et documenter l'ensemble des procédures et moyens à adopter en cas de crise.

### 3 Identifier et gérer les risques prioritaires

Vous devez identifier les risques, les analyser et évaluer, pour chacun, sa probabilité de survenance.

### 6 Définir la stratégie de continuité

En fonction des coûts induits par une crise et des coûts nécessaires pour y faire face, l'organisation doit définir son point d'optimisation financière (en ajustant le niveau de service minimal indispensable par exemple).

### 9 Assurer la capacité de mise en œuvre du plan

Vérifications périodiques, entraînements, tests, vérification de la disponibilité des ressources... autant de contrôles à réaliser pour s'assurer que le PCA peut être déployé.

### 1 Définir le contexte et les objectifs de l'organisation

Vous devez définir le périmètre géographique et fonctionnel de l'entreprise qui sera pris en compte pour l'élaboration du PCA.

### 4 Choisir les scénarios à prendre en compte

Cette étape consiste à intégrer au PCA les risques résiduels qui ont une chance, bien que minimes, de se produire malgré les actions de prévention mises en place.

### 7 Spécifier les procédures de gestion de crise et de communication

Cette étape consiste à organiser la veille (pour détecter les signes précurseurs d'une crise) et la procédure permettant d'alerter les responsables.

### 10 Faire évoluer le plan

En fonction des résultats des contrôles et des éventuelles évolutions (stratégiques, économiques...), le PCA doit être actualisé afin de rester pertinent et efficace dans le temps.



ARTICLE

## **PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ (PCA) : POURQUOI ET COMMENT LE METTRE EN PLACE ?**

### **Qui pilote le Plan de Continuité d'Activité ?**

Une fois validé, le Plan de continuité d'activité doit être piloté par une équipe projet. Celle-ci élabore un cahier des charges détaillant les procédures nécessaires en cas d'activation du PCA. Il est transmis à chaque responsable de ressources critiques (ressources humaines, infrastructures, systèmes d'information, outil de production, etc.).

Si un sinistre survient malgré ces mesures de prévention, les mesures d'intervention du PCA doivent être portées par une cellule de gestion de crise, pouvant d'ailleurs être pilotée par le responsable du PCA. Elle se compose généralement des personnes suivantes :



**L'autorité désignée par la direction de l'entreprise**



**Les responsables des métiers Impactés par la crise**



**Le responsable de la gestion de crise**



**Les responsables des ressources touchées par la crise**



**Le responsable du PCA**



**Les responsables des moyens nécessaires pour affronter la crise**

### **Comment faire vivre et actualiser le PCA ?**

Pour rester pertinent et opérationnel, le PCA doit faire l'objet de contrôles réguliers. Selon les impératifs et les moyens de l'entreprise, il peut notamment s'agir de vérifications périodiques, d'exercices et d'entraînements (réels ou simulés), de tests des procédures de secours ou encore d'un retour d'expérience sur les contrôles réalisés.

Qu'ils soient réels ou simulés, les exercices et contrôles doivent permettre de vérifier plusieurs pans opérationnels du PCA. Cela concerne principalement la procédure d'alerte, le fonctionnement de la cellule de crise, le

déclenchement des dispositifs de secours et la coordination des différentes parties prenantes. Mouvement sociaux, épidémie de Covid-19, guerre en Ukraine, catastrophes naturelles... depuis plusieurs années, les crises sont de plus en plus inattendues et perturbent d'autant plus l'activité des entreprises. Le Plan de continuité d'activité s'affirme donc comme un outil indispensable pour limiter les perturbations et dysfonctionnements occasionnés par ces événements. Bien souvent, il en va de la survie de l'entreprise.



# BELLECOUR ASSURANCES EN ROUTE VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Retenu dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'Opco sur l'accompagnement dans la transition écologique, le cabinet est fier de participer à ce programme inédit. Accompagné par le cabinet RH mobilité, un diagnostic a permis de mieux mesurer les enjeux environnementaux pour demain. Dans le cadre de travaux collaboratifs avec les 5 autres entreprises retenues, le plan d'action a été élaboré :

**les parties prenantes** : Identifier les leviers et outils de coopération internes et externes

**l'impact du business model** : changer de perspective et adopter un point de vue systémique pour prendre en compte les impacts environnementaux, économiques et sociaux

**la Cartographie des compétences** : projection à 2030 puis 2040

**la mise en action** : bâtir les fiches actions avec une rétrospective des échéances

Fixée dans les objectifs du cabinet, la RSE est désormais mieux comprise et intégrée au sein de l'équipe. Un comité de pilotage dédié en interne devient acteur du changement avec l'objectif d'une labellisation territoriale RSE 26000 aux côtés de Produit en Bretagne. Les dés sont lancés, le compte à rebours aussi ...



# PRÉPAREZ TRANQUILLEMENT VOTRE PROCHAINE RÉUNION



Avec la situation économique actuelle, et le post-covid, les déplacements professionnels en France ou à l'étranger sont devenus un pilier du développement des PMI/PME.

**Le contrat déplacement professionnel** est conçu pour apporter une assistance rapide en cas d'évènement imprévu, d'accident, ou de maladie.

DOMMAGES CORPORELS SUITE À ACCIDENT



GARANTIES COMPLÉMENTAIRES SUITE À ACCIDENTS



FRAIS MÉDICAUX ET ASSISTANCE MALADIE



BAGAGES ET INCIDENTS DE VOYAGES



ASSISTANCE VOYAGE



RC VIE PRIVÉE À L'ÉTRANGER



SÉCURITÉ DES PERSONNES

